

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 02/10/2024 - 17083 - 2020 B 04375 - 889 080 149 - BEA

« BEA »

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de €50.000

Siège social : 4, rue de Moimont – 95470 Saint-Witz

889 080 149 RCS Pontoise

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 16 SEPTEMBRE 2024

« [...] »

PREMIÈRE DÉCISION

(Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 mai 2024 – Quitus au Gérant)

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2024, approuve les comptes tels qu'ils ont été établis et arrêtés, se soldant par un bénéfice net de €176.258,38.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

[...]

DEUXIÈME DÉCISION

(Affectation du résultat – Distribution de dividendes)

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos s'élevant à €176.258,38 de la manière suivante :

- Au titre de la distribution de dividendes, à hauteur de€18.000,00
- Au poste « Autres réserves » pour le solde, soit.....€158.258,38

En conséquence :

- (i) Le poste « Autres réserves » est porté de €468.634,57 à €626.892,95 ;
- (ii) Il sera procédé à une distribution de dividendes de €18.000 bruts, soit €3,60 bruts par part sociale. Ledit dividende sera mis en paiement à l'issue de la délibération de l'associée unique.

[...]

CINQUIÈME DÉCISION

(Désignation d'un nouveau co-Gérant)

L'associé unique, en application des stipulations des statuts de la Société, désigne en qualité de co-Gérant de la Société, pour une durée indéterminée :

Madame Caroline de Bengy

De nationalité française

Née le 13 juin 1982 à Suresnes (92)

Demeurant 25, rue des fossés – 60200 Compiègne

L'associé unique prend acte de ce que la co-Gérante est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

La co-Gérante est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social et de la compétence dévolue à la collectivité des associés ou à l'associé unique, selon la situation.

La nomination de Madame Caroline de Bengy prendra effet à l'issue des présentes délibérations.

Madame Caroline de Bengy, après avoir pris connaissance des statuts de la Société, déclare accepter le mandat de co-Gérante qui lui est confié, satisfaire aux conditions légales et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

[...]

SEPTIÈME DÉCISION *(Pouvoirs)*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

[...] »

Les soussignés déclarent expressément accepter la signature des présentes, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services de signature électronique YouSign, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques de la présente conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les soussignés se déclarent parfaitement informés de cette technologie, de ses conditions d'utilisation et des dispositions légales et réglementaires applicables au procédé de signature électronique et, par conséquent, renoncent à titre définitif et irrévocable à se prévaloir à quelque titre que ce soit de tout défaut (i) d'information relativement au procédé de signature électronique utilisé, et/ou (ii) de fiabilité dudit procédé de signature électronique, et/ou (iii) de preuve de leur intention de signer la présente.

Monsieur Edouard de Bengy Associé unique et co-Gérant	Madame Caroline de Bengy Nouvelle co-Gérante
---	--